

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Séance du 24 septembre 2019

Le 24 septembre 2019 à 18h00, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI ; Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Sylvia BARTHELEMY ; Patrick BIAVA ; Christine CAPDEVILLE ; Laurent COLOMBANI ; Pierre COULOMB ; Bruno FOTI ; Julie GABRIEL ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Denis GRANDJEAN ; Alain GREGOIRE ; Stéphanie HARKANE ; Michel LAN ; France LEROY ; Jean-Marie LEONARDIS ; Hélène LUNETTA ; Rémi MARCENGO ; Jocelyne MARCON ; David MASCARELLI ; Joëlle MELIN ; Yves MESNARD ; Robert MIECHAMP ; Véronique MIQUELLY ; Pierre MINGAUD ; Geneviève MORFIN ; Léo MOURNAUD ; Patricia PELLEN ; Christiane PETETIN ; Patrick PIN ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Alain ROUSSET ; Giovanni SCHIPANI ; Hélène TRIC ; Madeleine VAICBOURDT

Etaient représentés Mesdames et Messieurs :

Christine PRETOT représentée par Alain ROUSSET
Danielle MENET représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS
Jeannine LEVASSEUR représentée par Léo MOURNAUD
André JULLIEN représenté par Sylvia BARTHELEMY
Sylvie FANEGO représentée par Patrick PIN
Sylvia DERAÏ GIMBERT représentée Pierre COULOMB
Bernard DESTROST représenté par France LEROY
Patrick ARNOUX représenté par Stéphanie HARKANE
Maurice CAPEL représenté par Monique RAVEL
Mohammed SALEM représenté par Alain GREGOIRE
Danièle GIRAUD représentée par Danièle GARCIA
Dominique HONETZY représentée par Denis GRANDJEAN

Etaient absents :

Vincent RUSCONI
Muriel HENRY
Magali GIOVANNANGELI
Alain BOUTBOUL
Serge PEROTTINO
Daniel FONTAINE
Vincent RUSCONI

CT4/240919/5

Sur le rapport de Alain GREGOIRE

Mise en œuvre de l'opération « compostage domestique » au Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile souhaite mettre en place une campagne de développement du compostage domestique sur son Territoire.

Favoriser la gestion de proximité des bio-déchets, en particulier par l'offre de solutions de compostage individuel est un des axes principaux en termes de valorisation matière et organique du Schéma Métropolitain de Gestion des Déchets, approuvé par délibération DEA 018-2836/17/CM du Conseil de la Métropole du 19 octobre 2017.

Cette action contribue à la réduction des déchets à la source et à l'atteinte des objectifs fixés notamment par l'article L.541-1, I, 4° du Code de l'Environnement

A cet effet, il est prévu d'équiper 200 à 300 foyers en composteur individuel par an sur les quatre prochaines années.

En fonction de la taille du jardin, deux capacités de composteurs seront proposées :

- Composteurs d'environ 300L pour les jardins inférieurs ou égal à 500 m² ;
- Composteurs d'environ 600L pour les jardins de plus de 500 m².

Une formation sur la bonne utilisation du composteur sera obligatoirement dispensée lors de la remise du composteur. Un guide du compostage individuel sera remis à chaque bénéficiaire et un accompagnement sera mis en place afin de garantir la bonne utilisation du matériel remis.

Une adresse mail spécifique sera dédiée aux questions relatives au compostage.

En contrepartie de ces services, une redevance pour service rendu de 10 euros est réclamée.

Le coût moyen d'un composteur est de 42 euros, soit une dépense globale de 50 400 euros sur 4 ans.

Année	Nombre prévisionnel de composteurs distribués	Coût estimé en euros	Redevance pour service rendu des usagers en euros	Reste à charge estimé de la Métropole en euros
2019	300	12 600	3 000	9 600
2020	300	12 600	3 000	9 600
2021	300	12 600	3 000	9 600
2022	300	12 600	3 000	9 600

Les usagers devront s'être acquittés de la redevance pour service rendu avant la remise du composteur. La distribution des composteurs sera organisée sur rendez-vous sur le site de la Ressourcerie du Dirigeable à Aubagne.

Enfin, une régie de recettes sera créée et permettra d'encaisser le produit de la redevance pour service rendu.

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190927-CT4-240919-5-DE
Date de télétransmission : 01/10/2019
Date de réception préfecture : 01/10/2019

- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- L'article L.541-1, I, 4° du Code de l'Environnement ;
- La délibération du Conseil de la Métropole DEA 018-2836/17/CM du 19 octobre 2017 portant approbation des axes principaux du Schéma Métropolitain de Gestion des Déchets.

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'équipement de 300 foyers en composteur individuel par an sur les quatre prochaines années dans le cadre de la bonne gestion des biodéchets, du Code de l'Environnement et du Schéma Métropolitain de Gestion des Déchets ;
- Qu'il convient de procéder à la formation et à l'accompagnement des usagers souhaitant bénéficier d'un composteur.

Où le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

Est approuvée la mise en œuvre de l'opération « compostage domestique » sur le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Article 2 :

Est approuvé la redevance pour service rendu de 10 euros pour les habitants du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits à la section investissement de l'Etat spéciale du Budget Collecte et Traitement des Déchets 2019 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, au Chapitre : 45 – Compte : 8174027 – Fonction : 7212.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié Conforme
La Présidente du Conseil de Territoire
Sylvia BARTHELEMY





Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20190927-CT4-240919-5-DE
Date de télétransmission : 01/10/2019
Date de réception préfecture : 01/10/2019